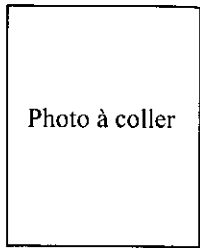




**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
NORD – PAS-DE-CALAIS**
Dossier de candidature à la formation
D'Auxiliaire Ambulancier

Photo à coller



Cadres réservés à l'administration

--	--	--	--

Dossier à retourner à

**Institut de Formation d'Ambulanciers
7 rue Eiffel - BP 30563
62008 ARRAS CEDEX**

☎ : 03.21.21.42.32

Fax : 03.21.21.30.90

Mail : c.doucet@artisanat-nordpasdecals.fr

VOTRE IDENTITE

Mr Mme Melle Nom : Prénom :

Adresse :

☎ : 📠 : Email :

Date – Lieu – Département de naissance : / / -

DIPLOMES

Diplômes obtenus

Année d'obtention

.....
.....

Date de sortie du système scolaire :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Etes-vous actuellement salarié : Oui Non

CDI CDD INTERIM

Emploi exercé :

Contrat du / / au / /

Si non : N° d'inscription POLE EMPLOI : Date d'inscription : / /

Indemnisé : Oui Non POLE EMPLOI/MISSION LOCALE DE :

N° d'allocataire au RMI : Date d'inscription : / /

Bénéficiaire : Oui Non

Type d'allocation :

Etes-vous reconnu travailleur handicapé : Oui Non

Fait à, le / /

Signature

INFORMATION UTILE
Après la formation
D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Pour travailler en tant qu'auxiliaire ambulancier dans une entreprise de transports sanitaires, outre la formation, vous devrez justifier :

- ↪ Du permis de conduire B depuis plus de 3 ans pour les permis validés après le 1^{er} mars 2004 ou 2 ans si le permis a été obtenu dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite.
- ↪ De la carte délivrée par le Préfet après examen médical effectué dans les conditions de l'article R 221-10 du code de la route (s'adresser à la préfecture ou sous-préfecture pour avoir la liste des médecins agréés).
- ↪ Un certificat médical attestant que le candidat est à jour des vaccinations (BCG, DT polio, Hépatite B)
- ↪ Un certificat de non contre indication à la profession d'ambulancier, établi par un médecin agréé par l'A.R.S (Agence Régionale de la santé).

Signature,

Formation

D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

(Conforme à l'arrêté du 26 janvier 2006)

Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger ou est l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance.

Cette formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation au diplôme d'état d'ambulancier.

Durée :

Formation de 70 heures avec évaluation des compétences acquises et sanctionnée par la délivrance d'une attestation.

Objectif :

Acquérir les compétences nécessaires au métier d'auxiliaire ambulancier

Les compétences visées touchent les domaines suivants (*art. 1*)

- Hygiène
- Déontologie
- Gestes de manutention
- Règles du transport sanitaire
- Gestes d'urgence en vue de l'obtention de l'A.F.G.S.U. 2

Participants : Les auxiliaires ambulanciers en premier emploi à compter du 1^{er} janvier 2008

Tarif : 699 €

Formation
MODALITES D'INSCRIPTION

- Compléter les rubriques de la fiche d'inscription
- Fournir une photocopie de :
 - l'AFGSU niveau 1 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 1) délivrée depuis moins de 4 ans
- Fournir une copie de votre (vos) diplôme(s)
- Fournir un CV
- Une copie de votre carte d'inscription à Pôle emploi
- Une copie de votre attestation de sécurité sociale

Le nombre de places est de 24 stagiaires par session

Les dossiers sont pris par ordre d'arrivée

Attention :

Nous rappelons aux entreprises souhaitant faire appel à l'OPCA pour le financement de la formation, que les dossiers doivent être déposés 1 mois avant le début de la formation au siège à Paris.

Prochaines dates 2017

- | | |
|----------------------|---------------------|
| - 16 au 27 janvier | - 13 au 24 février |
| - 13 au 24 mars | - 03 au 14 avril |
| - 09 au 22 mai | - 12 au 23 juin |
| - 03 au 13 juillet | |
|
 | |
| - 11 au 22 septembre | - 9 au 20 octobre |
| - 13 au 24 novembre | - 11 au 22 décembre |

ATTESTATION N°1

Je soussigné(e).....
Demeurant.....

Atteste prendre en charge les 693€ représentant les frais de la formation d'Auxiliaire Ambulancier au Centre de formation professionnelle Continue 7 rue Eiffel - 62000 ARRAS. Je souhaite la financer en.....fois (3 fois maximum).

Fait à,
Le,
Signature

✕.....

ATTESTATION N°2

Je soussigné(e).....
Demeurant.....

Atteste que le ou les organismes suivants prennent en charge les 693 € représentant la totalité des frais au Centre de formation professionnelle Continue 7 rue Eiffel - 62000 ARRAS. Je souhaite la financer en.....fois (3 fois maximum).

Financier 1 : €

Financier 2 : €

Total = 693 €

Joindre **IMPERATIVEMENT** les accords de prise en charge de la formation.

Fait à.....,
Le,
Signature

✕.....

ATTESTATION N°3

Je soussigné(e).....
Demeurant.....

Atteste que le ou les organismes suivants prennent en charge €
représentant une partie des frais de la formation d'Auxiliaire Ambulancier au Centre de formation professionnelle Continue 7 rue Eiffel - 62000 ARRAS. Je souhaite la financer en.....fois (3 fois maximum).

Stagiaire : €

Financier 1 : €

Financier 2 : €

Total = 693 €

Joindre **IMPERATIVEMENT** les accords de prise en charge de la formation.

Fait à.....,
Le,
Signature



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Nord - Pas-de-Calais

FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

↳ Pour suivre la formation d'AUXILIAIRE AMBULANCIER qui dure 70 heures ou 2 semaines à L'I.F.A - Antenne d'ARRAS - 7 rue Eiffel

Il faut **OBLIGATOIREMENT** avoir obtenu L'AFGSU (attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) **de niveau 1 - avant l'entrée en Formation.**

L'AFGSU de niveau 1, se passe **uniquement** dans un CESU (Centre d'enseignement de soins d'urgence) qui se situe dans un centre hospitalier, cette formation dure 2 jours. Il faut prendre rendez-vous et c'est souvent sur liste d'attente.

Attention, pour cette formation, le PSC 1 OU AFPS ne sont plus valables

Lorsque vous avez déjà L'AFGSU de niveau 1, elle doit dater de moins de 4 ans à la date de démarrage de la Formation d'Auxiliaire Ambulancier.

Ces 2 formations sont payantes :

- Pour L'AFGSU de niveau 1 : se rapprocher du CESU d'Arras – 03.21.21.15.00
- Pour La Formation Auxiliaire Ambulancier : 693 €

Il est possible d'obtenir des aides pour le financement de la formation Auxiliaire Ambulancier. Nous vous établirons un devis sur toute demande de votre part.

Pour cela, nous avons besoin d'un CV, indiquant :

- Votre nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.
- Votre date de naissance et lieu de naissance,
- Vos diplômes
- Votre situation actuelle : salarié, demandeur d'emploi percevant les ARE ou RSA
- La date à laquelle, vous passez L'AFGSU de niveau 1.

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets, qui doivent comprendre :

- le dossier d'inscription dûment renseigné par vous-même, à demander à L'I.F.A
- l'attestation de L'AFGSU de niveau 1
- l'accord de financement, le cas échéant.

RAPPEL :

Pour travailler en tant qu'auxiliaire ambulancier, vous devez justifier :

- **du permis B, depuis plus de 3 ans pour les permis validés après le 1^{er} mars 2004 ou 2 ans si le permis a été obtenu dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite.**

Une permanence téléphonique a lieu le lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h et de 14h à 16h et le vendredi de 9h à 11h au : 03.21.21.42.32 (c.doucet@artisanat-nordpasdecalais.fr)